

2017_CT2_185

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais de Gardanne (Pôle d'échanges multimodal) dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESEA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGEY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire

Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 11 mai 2017

03_2_09

■ **Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais de Gardanne (Pôle d'échanges multimodal) dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 18 Mai 2017

3245

■ Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais de Gardanne (Pôle d'échanges multimodal) dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Le parc relais de Gardanne, intégré au pôle d'échanges multimodal ferroviaire, comportera 347 places de stationnement sur deux étages, avec un dispositif conservatoire lui permettant une extension future à 465 places, si la demande le justifie. Sa réalisation accompagne la modernisation de la ligne ferroviaire Aix Gardanne Marseille qui se traduira par une augmentation des fréquences et une amélioration de l'offre ferroviaire.

La Métropole Aix-Marseille-Provence poursuit une politique de développement de l'usage des transports en commun et de réduction de la part de l'automobile individuelle dans l'ensemble des déplacements. Pour faciliter et inciter à un transfert modal, la Métropole a inscrit dans son Agenda de la mobilité le développement et la réalisation de pôles d'échanges multimodaux accompagnés de parcs relais. Ce sont 15 000 places de stationnement en parc relais qui seront ainsi proposées aux usagers sur le territoire métropolitain.

Les infrastructures de parc relais permettent de développer une politique de stationnement au service de l'intermodalité, en créant du stationnement, à proximité des pôles d'échanges multimodaux pour faciliter l'accès des automobilistes aux réseaux de transport routiers urbains, interurbains et au réseau de transport ferroviaire.

La durée de réalisation prévisionnelle du parc relais de Gardanne est de 24 mois, de décembre 2016 (début des études) à décembre 2018 (achèvement des travaux).

Le numéro d'opération est : 2017268100. Le code d'Autorisation de Programme est : 172540 TP

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_185-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 11.560.000 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Union Européenne (FEDER)	27,07 %	3 129 800 euros
Etat (PACTE Innovation Etat Métropole)	20,69 %	2 392 000 euros
Conseil Régional PACA	12,23 %	1 414 200 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	40,01 %	4624 000 euros
Total	100,00 %	11 560 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 2015_A312 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 17 décembre 2015 portant approbation du programme de travaux et de la convention avec la SPLA Pays d'Aix Territoires pour l'aménagement du pôle d'échanges de Gardanne ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais de Gardanne, dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole.

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_185-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 1 :

Pour la réalisation de cette opération, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2 :

Une subvention est sollicitée pour le cofinancement du parc relais de Gardanne dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole, pour un montant de 2.392.000 euros (20,69 % du montant total de l'opération).

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe « Transport » de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1311 Subvention d'équipement - Etat et établissements nationaux. Numéro d'opération : 2017268100. Code d'Autorisation de Programme : 172540 TP

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué

Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures -
Approbation de la demande de subvention pour le cofinancement du parc relais de Gardanne (Pôle
d'échanges multimodal) dans le cadre du Volet 2 « Voies Bus » du PACTE Innovation Etat Métropole

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_185-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017